Cap Access
Association loi 1901, Orléans

Fiche de la bibliothèque

Droits culturels : faire participer, pas seulement accueillir

Fiche mise à jour le	2 novembre 2026
PDF généré le	2 novembre 2026
Diffusion	Fiche en accès libre

En bref

Rendre un lieu culturel accessible, c'est permettre de venir et de voir le spectacle ou l'exposition. Les droits culturels vont plus loin : chaque personne peut aussi choisir, contribuer, donner son avis et participer aux décisions. Cette fiche donne des pistes concrètes pour les structures culturelles et les collectivités.

Ce que dit le cadre

- La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées reconnaît le droit de participer à la vie culturelle (article 30).
- En France, la loi demande à l'État et aux collectivités d'exercer leur responsabilité culturelle dans le respect des droits culturels des personnes (loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, article 103).

Ces textes fixent un principe. Les pistes ci-dessous sont des recommandations de Cap Access, pas des obligations.

Des pistes concrètes

Avant le projet

- Invitez des personnes concernées dès la conception, pas seulement au moment de tester.

- Demandez ce qui donne envie de venir, et ce qui en empêche.
- Prévoyez une contrepartie claire pour leur contribution : temps, frais, reconnaissance.

Pendant la programmation

- Proposez des formats variés : visite décrite, séance « détendue » où l'on peut bouger et faire du bruit, médiation en langue des signes française, documents en langage clair.
- Présentez des œuvres et des artistes qui reflètent la diversité des personnes, handicap compris.

Après

- Recueillez les avis, y compris de celles et ceux qui ne sont pas venus.
- Expliquez ce qui a été retenu, et ce qui ne l'a pas été.
- Gardez une trace de ce qui a changé grâce aux contributions.

À éviter

- Réserver une séance « spéciale handicap » en guise de seule réponse.
- Consulter les personnes après coup, quand tout est déjà décidé.
- Parler à leur place.

Pour aller plus loin

« Droits culturels des personnes. Préconisations pour la Région Nouvelle-Aquitaine » (Région Nouvelle-Aquitaine, 2019, PDF), un exemple de démarche menée avec des personnes volontaires.

Nature : Bonne pratique, avec des références juridiques.

Public : Structures culturelles, collectivités, organisatrices et organisateurs.

Sources : contenu original de Cap Access ; textes cités ci-dessus.

Version et droits

Version en ligne : https://capaccess.fr/ressources/droits-culturels-faire-participer-pas-seulement-accueillir/. La version en ligne fait foi.

Contact : Cap Access, 6, rue Saint-Étienne, 45000 Orléans, 06 72 27 57 85, contact@capaccess.fr, www.capaccess.fr

© Cap Access 2026. Diffusion libre, sans modification, en citant Cap Access et la date.

Cap Access, 6, rue Saint-Étienne, 45000 Orléans
06 72 27 57 85, contact@capaccess.fr, www.capaccess.fr